

VD_GERICHTE ZQ16.005154 vom 11. April 2016

VD Tribunal cantonal, 2016-04-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZQ16.005154

FR: VD_GERICHTE ZQ16.005154 du 11 avril 2016

IT: VD_GERICHTE ZQ16.005154 del 11 aprile 2016

Volltext

TRIBUNAL CANTONAL ACH 33/16 - 57/2016 ZQ16.005154 CO UR DE S
ASSURANCES SOCIALES _____

Arrêt du 11 avril 2016 _____ Composition : M. NEU, juge unique Greffière :
Mme Pellaton ***** Cause pendante entre : X. _____, à [...], recourante, et CAISSE
CANTONALE DE CHÔMAGE, à Lausanne, intimée. _____ Art. 94 al. 1 let. c
LPA-VD 404

- 2 - Vu le recours formé le 4 février 2016 par X. _____ à l'encontre de la décision prise
le 21 décembre 2015 par la Caisse cantonale de chômage, vu la réponse déposée le 9 mars
2016 par la Caisse cantonale de chômage, vu la déclaration de retrait du recours envoyée
par la recourante le 31 mars 2016 ; considérant qu'il y a lieu de rayer la cause du rôle par
suite de retrait du recours, selon la procédure de l'art. 94 al. 1 let. c LPA-VD (loi vaudoise
sur la procédure administrative ; RSV 173.36), qu'il n'y a pas lieu de percevoir des frais de
justice ni d'allouer de dépens (art. 91 et 99 LPA-VD). Par ces motifs, le juge unique p r o n
o n c e : I. La cause est rayée du rôle par suite de retrait du recours. II. Il n'est pas perçu de
frais judiciaires ni alloué de dépens. Le juge unique : La greffière : Du

- 3 - L'arrêt qui précède est notifié à : - X. _____, - Caisse cantonale de chômage, -
Secrétariat d'Etat à l'économie, par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet
d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF
(loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110), cas échéant d'un recours
constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés
devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui
suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.